



Tourisme

Quelles personnes devraient utiliser le masque?

Dels 6 anys en endavant és obligatori sempre que no tinguin contraindicació. I dels 3 als 5 anys és recomanable.

No cal que portin la mascareta les persones que:

Presenten una malaltia o dificultat respiratòria que pot empitjorar amb l'ús de la mascareta.

No són capaces de treure's la mascareta de manera autònoma (sense ajuda) quan ho necessiten.

Presenten transtorns o alteracions de la conducta que en fan inviable el seu ús.

Les hôtels et établissements touristiques sont-ils ouverts?

Sí.
Les classes en grup o espectacles d'animació hauran de realitzar-se guardant sempre la distància de seguretat interpersonal d'1,5 metres. L'ús de la mascareta és obligatori. Si es realitzen en espais tancats, caldrà ventilar la sala 2 hores abans de l'ús previst. En finalitzar l'activitat, l'espai s'ha de netejar i desinfectar sempre.
Cal garantir sempre les distàncies de seguretat i la neteja i desinfecció.

Quand dois-je utiliser le masque?

En général, vous devriez l'utiliser chaque fois que vous quittez la maison.

Vous n'avez pas besoin de l'utiliser:

Pendant la pratique sportive.

Pendant que vous mangez ou buvez.

Lors d'activités réservées à des groupes de coexistence stables dans le cadre des écoles et des loisirs pour enfants et jeunes.

**Demandez à
gencatBOT**

Et dans ces situations:

À la maison : inutile si vous êtes avec des personnes avec lesquelles vous vivez habituellement.

Dans la rue : oui, vous devez le faire, sauf si vous faites du sport.

Au travail : dans les entreprises non ouvertes au public, une fois que le travailleur est au travail (assis et / ou accomplissant une tâche qui n'implique pas de mobilité) et avec toutes les mesures nécessaires, il peut se passer du masque même s'il continue étant recommandé. En revanche, il sera obligatoire pour tous les déplacements effectués à l'intérieur du poste de travail (entrées, sorties, toilettes ...). Le masque pourra également être supprimé dans les travaux qui impliquent un effort physique important, quel que soit si elles sont effectuées à l'intérieur ou à l'extérieur (par exemple, dans le cadre de travaux liés à la construction) et à condition que leur sécurité et leur santé puissent être garanties.

Si vous travaillez à l'extérieur : Oui, vous devez le faire, sauf si le travail implique de faire du sport ou beaucoup d'efforts physiques (par exemple, certains travaux liés à la construction).

Sur la plage : sur la plage, vous pouvez vous en passer, mais vous devez l'utiliser pendant le voyage et dans les installations publiques, dans les toilettes (y compris les files d'attente, le cas échéant), les douches ou des bars.

Dans la piscine ou autres installations aquatiques (également de type spa) : vous devez l'utiliser dans les vestiaires et dans les installations intérieures (hall, couloirs, etc.) et à l'extérieur, mais ce n'est pas nécessaire dans les zones de baignade.

Dans un véhicule privé : ce n'est pas nécessaire si tous les occupants vivent ensemble.

Si vous voyagez sur un scooter électrique : oui, c'est nécessaire.

Au théâtre ou au cinéma : oui, même lorsqu'ils sont joués à l'extérieur.

Au gymnase : vous devez l'emmener aux vestiaires et aux installations intérieures (hall, couloirs, etc.) et extérieures. Pas nécessaire lors de la pratique sportive.

Sur la terrasse ou à l'intérieur d'un bar ou d'un restaurant : une fois assis à table, vous pouvez vous en passer. mais il faut l'emmener pour aller aux toilettes ou pour aller payer ou commander au comptoir.

Dans la bibliothèque : Oui, vous devez l'utiliser à tout moment.

Dans les activités éducatives et / ou de loisirs : vous devez le porter, sauf:

dans des activités dans lesquelles des groupes stables de coexistence sont définis
dans les activités sportives

d'autres activités qui ne peuvent pas être faites avec un masque comme jouer des instruments à vent ou chanter.

Des mesures extrêmes telles que la ventilation et la distance de sécurité doivent être prises et le masque doit être amené dans les locaux (vestiaires, couloirs, halls, ascenseurs, etc. Il ne sera pas nécessaire dans les salles de classe, les zones de répétition ou les espaces où les activités sont menées.

**Demandez à
gencatBOT.**

Si nous partons en excursion : ce n'est pas nécessaire car c'est une activité sportive.

En transports en commun : oui, vous devez le prendre à tout moment.

Dans un établissement touristique (hôtel, auberge, auberge, etc.) : Il n'est pas nécessaire dans les chambres ou à table pendant les repas mais dans les parties communes et les ascenseurs.

Dans un camping : oui, sauf si vous êtes à l'intérieur même de la parcelle, dans la piscine ou pendant les repas.

Chez le coiffeur ou le centre de beauté : oui, il faut le porter à tout moment.

Dans les établissements commerciaux : oui, toujours.

Dans un lieu de loisirs : vous devez toujours l'apporter, sauf lorsque vous prenez un verre.

Dans d'autres types d'établissements (banques, caisses d'épargne, bureaux de service client, etc.) : oui, vous devez l'apporter à tout moment.

Puis-je aller à la plage?

Sí, sempre que el municipi n'hagi habilitat l'obertura i mantenint la distància de seguretat. Tingues en compte que a la platja no cal portar la mascareta per banyar-se ni per prendre el sol. Però sí que és obligatoria per arribar-hi, caminar pel passeig o anar a una guingueta.

Est-il possible de faire du tourisme actif et nature?

Sí, caldrà garantir la distància interpersonal de 1,5 metres i utilitzar la mascareta si l'activitat ho permet.

Quelle capacité et quelles conditions d'ouverture les piscines récréatives doivent-elles respecter?

L'aforament ha de ser el que permeti garantir la distància de seguretat d'1,5m entre les persones. Caldrà establir un sistema de reserva per mitjà de cita prèvia i s'hauran d'organitzar torns. Abans de l'obertura cal realitzar una neteja i desinfecció generalitzada. Caldrà tenir especial cura del espais tancats, com poden ser els vestuaris i banys.

Puis-je engager un guide touristique?

Sí, mitjançant cita prèvia. Caldrà garantir sempre la distància de seguretat de 1,5m i evitar aglomeracions. No es podran subministrar audioguies, material imprès o similar.

Demaneu a gencatBOT

Quelles sont les mesures pour les piscines dans les espaces communautaires?

Les piscines comunitàries estan sota l'autoregulació de les comunitats de propietaris i cal mantenir la distància mínima de seguretat.

Quels services puis-je utiliser sur la plage?

Està permès l'ús de dutxes i rentapeus que siguin a l'aire lliure, així com lavabos, vestidors i altres serveis públics similars. Cal tenir en compte que l'ocupació màxima és d'una persona per 2,5m² (excepte necessitat d'assistència), en el cas de lavabos més grans, es podran utilitzar fins a la meitat dels urinaris o cabines, sempre guardant la distància d'1,5 metres.

Y a-t-il une restriction d'accès à la plage?

L'ajuntament podrà establir limitacions d'accés però aquest serà sempre gratuït. A més, també poden establir un temps de permanència màxim.

Peut-on louer des chaises longues, des jet-skis ou des pédales hydrauliques sur la plage?

Sí però s'hauran de netejar i desinfectar quan canviï d'usuari. En el cas dels negocis de motos aquàtiques, hidropedals i similars, cal complir els requeriments de la resta de comerços.

Les bureaux des parcs naturels sont-ils ouverts?

Des del 25 de maig les oficines dels parcs naturals estan obertes només per si us cal fer algun tràmit.

Des activités éducatives ou bénévoles peuvent-elles être organisées dans les parcs naturels?

Sí, sempre respectant les mesures sanitàries i de distanciament social establertes en les recomanacions de prevenció de la COVID-19 i d'acord amb les recomanacions específiques que puguin establir-se en cada parc.

**Demandez à
gencatBOT**

Où puis-je trouver des informations pour les voyageurs?

Al web d'Exteriors: <http://exteriors.gencat.cat/ca/actualitat/que-fer-estranger/>

Quand devrai-je payer la taxe sur les séjours dans les établissements touristiques?

De manera excepcional, el termini de presentació i ingrés de les autoliquidacions de l'impost sobre les estades en establiments turístics corresponent al període de l'1 d'octubre del 2019 al 31 de març del 2020, serà entre els dies 1 i 20 d'octubre del 2020.

Où puis-je trouver plus d'informations sur le tourisme et le COVID-19?

Al web de l'[Agència Catalana de Turisme](#).

Al web del [Departament d'Empresa i Coneixement](#).

També disposes d'una [bústia per a consultes](#).

Mesures et aides aux entreprises du secteur du tourisme 21/04/2020

Timbres de garantie sanitaire pour le secteur du tourisme

Avis legal: D'acord amb l'article 17.1 de la Llei 19/2014, la ©Generalitat de Catalunya permet la reutilització dels continguts i de les dades sempre que se'n citi la font i la data d'actualització i que no es desnaturalitzi la informació (article 8 de la Llei 37/2007) i també que no es contradigui amb una llicència específica.